



AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

EN ALTERNANCE

EN PRÉSENTIEL



OBJECTIFS DE LA FORMATION

Le BP Aménagements Paysagers permet :

- > D'organiser un chantier en amont et de suivre sa réalisation,
- > D'encadrer une équipe,
- > De mettre en place et entretenir les végétaux et les infrastructures,
- > D'entretenir le matériels, les machines et les équipements.

MÉTIERS VISÉS

- > Jardinier paysagiste



> Chef d'équipe d'entretien des espaces verts

CONDITIONS D'ADMISSION ET PRÉREQUIS

Notre établissement est engagé dans une démarche d'accueil des alternants en situation de handicap (accessibilité : adaptation possible de la formation ...)



APPRENTISSAGE > de 16 à 29 ans*

CONTRAT PRO > Sans limite d'âge



APPRENTISSAGE

> Minimum: CAP / BEP

CONTRAT PRO > Pas de préreguis si +18 ans



La signature d'un **contrat** d'apprentissage ou un contrat de professionnalisation

PROCÉDURE D'ADMISSION 1 CANDIDATENCE cutt.ly/netypareo **CANDIDATER SUR**



ENTRETIEN INDIVIDUEL



SIGNER UN CONTRAT D'ALTERNANCE

PAS DE LIMITE D'ÂGE POUR : Les personnes reconnues travailleur handicapé, les apprentis préparant un diplôme ou titre supérieur à celui obtenu (poursuite d'études), les personnes ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise (sous certaines conditions).

BTENTION DU DIPLÔME



> Validation de 6 UC (Unités Capitalisables), par des évaluations en situations professionnelles

> Évaluations pratiques, écrites et oraux d'explicitation

POURSUITE D'ÉTUDES

CS API APICULTURE

CS ÉLAGAGE. CONSTRUCTIONS PAYSAGÈRES. ETC.

BTS AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

★ Formation disponible à Beaulieu-Lavacant

CONTRAT D'APPRENTISSAGE



EN CHOISISSANT L'ALTERNANCE, VOUS DEVENEZ SALARIÉ D'UNE ENTREPRISE.

Vous devez signer un contrat d'alternance avec une entreprise de travaux et d'aménagement paysagers ou avec le service « espaces verts » des collectivités territoriales*

> Nous pouvons vous aider dans vos recherches <

L'entreprise doit réaliser les opérations de tonte, débroussaillage, taille, engazonnement, plantation, entretien du matériel, éventuellement des chantiers de création non-végétale (maçonnerie paysagère, terrassement, clôture, dallage, pavage).

CONTENU DE LA FORMATION

> Méthodes mobilisées au Centre de Formation : Cours pratiques / théoriques et plateau technique

ENSEIGNEMENTS PROFESSIONNELS

25%

Connaissance et entretien des végétaux

Mis en place et aménagement de végétaux > diagnostic, arrosage, implantation

Mise en place d'infrastructure (maçonnerie du paysage)

Entretien du matériel : mécanique et atelier

Organisation d'un chantier

Connaissance du milieu professionnel

UCARE:

> Adaptations des aménagements aux changements climatiques





ORGANISATION DE LA FORMATION



1225

1225



DÉBUT

DE LA FORMATION



EN ENTREPRISE (35H)

RYTHME



LIEU

DE LA FORMATION

12 Individualisation possible selon profil

12

** Durée minimale estimée entre la demande du bénéficiaire et le début de la prestation > Variable selon date de rentrée

RÉMUNÉRATION & FINANCEMENT

35

35

420

420

<u>POUR PLUS D'INFOS</sub>*> RÉMUNÉRATION DE L'ALTERNANT</u>

Scannez-Mol Selon la grille de salaire (cutt.ly/remun)



> FINANCEMENT DE LA FORMATION Prise en charge par les OPCO pour les entreprises du secteur privé (pour les employeurs publics, nous contacter).

> FRAIS PÉDAGOGIQUES Aucun

* Toutes les informations à retrouver sur cutt.ly/remun

RÉUSSITE / INSERTION*

APPRENTISSAGE FORMATION CONTINUE TAUX DE RÉUSSITE

XX% XX% TAUX DE RUPTURE XX% XX% TAUX DE SATISFACTION XX% XX%



* Indicateurs indisponibles > Nouvelle formation 2023

CONTACTS

Jean-Marc Delpeyroux - Coordonateur Julie Gourdet - Chargée de développement Laura Moller - Référente handicap

05 62 61 52 25

cfa.gers@educagri.fr









